

Préfecture de la Charente-Maritime

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet d'un parc éolien sur la commune de Puy-du-Lac
Parc éolien puy-laquois nord

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du parc éolien puy-laquois nord sur la commune de Puy-du-Lac, déposée par la Société SARL CHAMPS FREESIA.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique publications, sous rubrique consultations du public. Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis du pétitionnaire seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées notamment par courriel à l'adresse suivante : pref-envi-pref17@charente-maritime.gouv.fr. Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Puy-du-Lac, La Jarrie 17300 Puy-du-Lac, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 ; mardi de 15 h à 18 h ; mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ; fermé le jeudi. En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de Puy-du-Lac, siège de l'enquête, La Jarrie 17300 Puy-du-Lac, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devant s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté.

M. Jean-Pierre BORDRON, retraité ingénieur divisionnaire travaux publics État, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de Puy-du-Lac, dans les conditions suivantes :

- Mercredi 16 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.
Mardi 22 septembre 2020 de 15 h à 18 heures.
Lundi 28 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.
Vendredi 2 octobre 2020 de 17 h à 20 heures.
Samedi 10 octobre 2020 de 9 h à 12 heures.
Mercredi 14 octobre 2020 de 14 h à 17 heures.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

Préfecture de la Charente-Maritime

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet d'un parc éolien sur la commune de Puy-du-Lac
Parc éolien puy-laquois sud

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du parc éolien puy-laquois sud sur la commune de Puy-du-Lac, déposée par la société SARL Champs Echeveria.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : société SARL CHAMPS ECHEVERIA, dont le siège se situe au 3 bis, route de Lacourteuscourt, 31150 Fenouillet, tel. 05 61 82 08 20.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique Publications, sous-rubrique Consultations du public. Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis du pétitionnaire seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées notamment par courriel à l'adresse suivante : pref-envi-pref17@charente-maritime.gouv.fr. Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête ; sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société Préambules SAS : https://www.registre-dematerialise.fr/2024

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Puy-du-Lac, La Jarrie 17300 Puy-du-Lac, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 ; mardi de 15 h à 18 heures ; mercredi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 16 heures ; fermé le jeudi. En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de Puy-du-Lac, siège de l'enquête, La Jarrie, 17300 Puy-du-Lac, à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devant s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté.

M. Jean-Pierre BORDRON, retraité ingénieur divisionnaire travaux publics État, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de Puy-du-Lac, dans les conditions suivantes :

- Mercredi 16 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.
Mardi 22 septembre 2020 de 15 h à 18 heures.
Lundi 28 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.
Vendredi 2 octobre 2020 de 17 h à 20 heures.
Samedi 10 octobre 2020 de 9 h à 12 heures.
Mercredi 14 octobre 2020 de 14 h à 17 heures.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire-enquêteur.

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant le projet d'aménagement du parc d'activités économiques de La Combe à Surgères

Objet et durée de l'enquête : Le public est informé que par arrêté du 10 août 2020 le président de la Communauté de communes Amis Sud a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant le projet d'aménagement du parc d'activités économiques de La Combe, à Surgères.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 17 septembre 2020 au mercredi 21 octobre 2020 inclus, soit pour une durée de 35 jours consécutifs. La Communauté de communes Amis Sud prévoit l'aménagement d'un parc d'activités économiques sur une emprise totale de 13,3 ha au nord de la commune de Surgères, sur le site de La Combe, 25 fois à 6811r, de 1 750 à 7 249 m², seront proposés à la vente, pour des activités artisanales et industrielles.

Composition du dossier d'enquête : Le dossier de demande de permis d'aménager ; l'étude d'impact ; l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire de réponse produit par la Communauté de communes Amis Sud ; les pièces administratives : décision du président autorisant la signature et le dépôt d'un permis d'aménager, décision du Tribunal Administratif de Poitiers désignant le commissaire-enquêteur, arrêté d'ouverture d'enquête publique, publication de l'avis d'enquête publique dans le journal « Sud Ouest » et le journal « L'Écho » ; le registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et parafé par le commissaire-enquêteur, permettant de consigner les observations du public.

Consultation du dossier d'enquête : Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête : à la pépinière d'entreprises Indigo (zone industrielle de la Méralie, allée de la Baratte, 17700 Surgères) aux jours et heures habituels d'ouverture au public ; sur le site Internet de la Communauté de communes Amis Sud : https://amis-sud.fr/ma-cdc-amis-sud/ce-que-fait-la-cdc/enquetes-publiques/

Commissaire-enquêteur : M. Pierre REINA, domicilié à Lagard (17140), a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers. Permanence du commissaire-enquêteur : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la pépinière d'entreprises Indigo (zone industrielle de la Méralie, allée de la Baratte, 17700 Surgères) aux jours et horaires suivants :

- le jeudi 17 septembre 2020 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 25 septembre 2020 de 14 h à 17 h,
- le lundi 5 octobre 2020 de 9 h à 12 h,
- le mardi 13 octobre 2020 de 14 h à 17 h,
- le mercredi 21 octobre de 9 h à 12 h.

Observations du public : Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être : consignées sur un registre d'enquête à la pépinière d'entreprises Indigo ; adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@amis-sud.fr (dans ce cas, noter en objet « observations La Combe pour commissaire-enquêteur ») ; adressées par courrier à l'attention de M. le Commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de communes Amis Sud, 44, rue du 19-Mars-1962, BP 89, 17700 Surgères.

Suite de l'enquête publique : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront transmis au président de la Communauté de communes Amis Sud dans le délai réglementaire de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la pépinière d'entreprise Indigo. Ils seront également consultables sur le site Internet de la Communauté de communes Amis Sud : https://amis-sud.fr/ma-cdc-amis-sud/ce-que-fait-la-cdc/enquetes-publiques/

Informations complémentaires : Toute information relative au parc d'activités économiques de La Combe ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de M. le Président de la Communauté de communes Amis Sud : par courriel à l'adresse suivante : Communauté de communes Amis Sud, 44, rue du 19-Mars-1962, BP 89, 17700 Surgères ; par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@amis-sud.fr ; par téléphone : 05 17 83 41 81.



Sud Ouest emploi

Un bon recrutement ça ne s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ EXPERTISE PROXIMITÉ DIFFUSION CIBLÉE REACTIVITÉ

soemploi@sudouest.fr 05 35 31 27 42



SudOuest Archives

Offrez le journal complet ou la une sur sudouest.fr/archives/

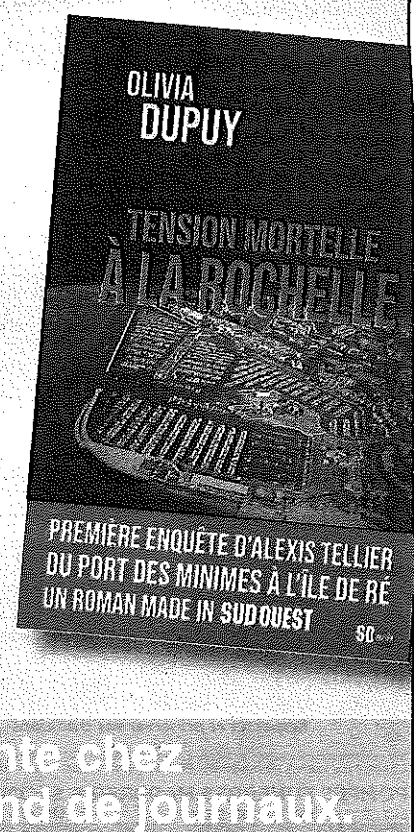


AU CŒUR DE LA ROCHELLE

Une enquête du port des Minimes à l'île de Ré



En vente chez votre marchand de journaux.



717401

JULIEN SÈVE ACTES ET CONSEILS... Sociétés d'Avocats... Droit des Sociétés... et Droit Fiscal... 7, rue du Bois d'Huré... 17140 LAGORD

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP à LAGORD du 31/08/2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la rochelle le 09/09/2020, dossier n° 2020 00036137, référence 1704P01 2020 A 01811, La Société « GOOD-FOOD », SAS au capital de 10.000 Euros, ayant son siège social à LA ROCHELLE 17000 - 10, rue de Quatretréfes Identifié sous le numéro 808 956 882 au RCS de LA ROCHELLE a vendu à la Société « SARL FENUA », SARL au capital de 10.000 Euros, ayant son siège social à LA ROCHELLE 17000 - 10, rue de Quatretréfes Identifié sous le numéro 885 242 362 au RCS de LA ROCHELLE. Un fonds de commerce de négoce de tous produits d'alimentation générale, d'épicerie fine, diététiques et cosmétiques, tous articles de décoration, tous produits d'équipement de la maison et de la personne et plus généralement le négoce de tous produits diés BIO (biologiques) est exploité au titre principal à LA ROCHELLE 17000 - 10, rue de Quatretréfes, sous l'enseigne « BIOMONDELA ROCHELLE », pour lequel la Société « GOODFOOD » est identifiée au RCS de LA ROCHELLE sous le numéro 808 956 882 et au répertoire SIREN de INSEE sous le numéro SIRET 808 956 882 00019, moyennant le prix principal de DEUX-CENT-QUARANTE-MILLE EURO (240.000,00 €). La prise de possession a été fixée à compter du 01/09/2020. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à la SELAS « JULIEN SÈVE ACTES ET CONSEILS », Société d'Avocats au barreau de LA ROCHELLE-ROCHEFORT, dont le siège est à LAGORD 17140 - 7, rue du Bois d'Huré, où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites, dans les formes légales, au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion

1017069

LA SELARL SARFATY & ASSOCIES... Maître Pierre SARFATY... Avocat au Barreau de Saintes... 7 Place Foch - 17100 SAINTES... et la SELARL CVS... Société d'Avocats Intébarreaux (Nantes-Paris-Rennes-Lille-Toulouse-Lyon)... Maître Bertrand LARONZE... Avocat au Barreau de Nantes... 28 Boulevard de Lagnay - 44100 NANTES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire de SAINTES Square du Maréchal Foch 17100 SAINTES... UNE MAISON D'HABITATION (92 m2) AVEC JARDIN SUR PARCELLE CLÔTURÉE COMMUNE DE SAUJON (17600) 13 rue Saint Euphrasy... Le VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020 à 09h30... Une maison d'habitation d'une surface habitable de 92 m2 comprenant : - Au RDC : une entrée, un couloir, Salon/ séjour avec coin cuisine, deux chambres, wc, salle de bain, cellier avec dégagement sur escalier - Au sous-sol : Garage/chauffe-eau, 4 placés attenants au garage dont 1 une abritant une voiture à feu... Un jardin clôturé... Ledit bien immobilier étant cadastré Section A n° 654 pour une surface de 9a 23ca... Le bien n'est pas occupé et est vide de meuble... MISE À PRIX (frs outre) : 40.000,00 Euros... VISITE : MARDI 20 OCTOBRE 2020 A 14h30... Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avocat inscrit au Barreau de SAINTES... Pour tous renseignements, s'adresser à l'avocat susnommé ou au Greffe du Juge de l'exécution (Chambre des saisies-immobilières) près le Tribunal Judiciaire de SAINTES ou le cahier des conditions de vente a été déposé... Pour avis, Maître Pierre SARFATY, Avocat, Maître Bertrand LARONZE, Avocat.

SUCCESSIONS VACANTES

INVENTAIRE A LA SUCCESSION

2117041... La Directrice régionale des finances publiques de la Gironde, 24 rue F. de Saurès, BP908 33080 Bordeaux cedex, curatrice de la succession de M. POTAÏE Patrick décédé le 30/06/2016 à La Rochelle (17) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0330043217.

1817004

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA COMBE A SURGERES

Objet et durée de l'enquête... Le public est informé que par arrêté du 10 août 2020 le Président de la Communauté de Communes Anis Sud a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet d'aménagement du parc d'activités économiques de La Combe à Surgères. L'enquête publique se déroulera du jeudi 17 septembre 2020 au mercredi 21 octobre 2020 inclus, soit pour une durée de 35 jours consécutifs. La Communauté de Communes Anis Sud prévoit l'aménagement d'un parc d'activités économiques sur une superficie totale de 13,9 hectares Nord de la commune de Surgères, sur le site de La Combe, 26 lots à bâtir, de 1 758 à 7 249 m², seront proposés à la vente, pour des activités artisanales et industrielles. Les terrains seront desservis par les réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées, d'électricité, de gaz, de téléphone et de fibre optique. Des espaces verts et des haies vives, composés d'essences locales, seront plantés. Composition du dossier d'enquête : - le dossier de demande de permis d'aménager, - l'étude d'impact, - l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire de réponse produit par la Communauté de Communes Anis Sud, - les pièces administratives : décision du Président autorisant la signature et le dépôt d'un permis d'aménager, décision du Tribunal Administratif de Poitiers désignant le commissaire enquêteur, arrêté d'ouverture d'enquête publique, publication de l'avis d'enquête publique dans le Journal Sud-Ouest et le Journal Hebdo, - le registre d'enquête à feuillettes non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, permettant de consigner les observations du public. Consultation du dossier d'enquête... Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête : - à la Pépinière d'entreprises Indigo (Zone Industrielle de la Métairie - Allée de la Baratte - 17700 Surgères) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, - sur le site internet de la Communauté de Communes Anis Sud : https://aanis-sud.fr/mma-cdo-anis-sud/ce-que-fait-la-cdo/enquetes-publiques/ Commissaire enquêteur... Monsieur Pierre REINA, domicilié à Lagord (17140), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers. Permanence du commissaire enquêteur... Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Pépinière d'entreprises Indigo (Zone Industrielle de la Métairie - Allée de la Baratte - 17700 Surgères) aux jours et heures suivants : - le jeudi 17 septembre 2020 de 9h00 à 12h00, - le vendredi 18 septembre 2020 de 14h00 à 17h00, - le lundi 5 octobre 2020 de 9h00 à 12h00, - le mardi 13 octobre 2020 de 14h00 à 17h00, - le mercredi 21 octobre de 9h00 à 12h00. Observations du public... Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être : - consignées sur un registre d'enquête à la Pépinière d'entreprises Indigo, - adressées par courrier électronique à l'adresse suivante contact@aanis-sud.fr (dans ce cas, noter en objet « observations La Combe pour commissaire enquêteur »), - adressées par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de Communes Anis Sud - 44 Rue de la République - 17700 Surgères - par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@aanis-sud.fr - par téléphone : 05.17.83.41.81

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du PARC EOLIEN PUY LAQUOIS NORD et deux postes de livraison sur la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, déposée par la Société ENERGIE DU MIGNON. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : Société SARL CHAMPS FREESIA, dont le siège se situe au 3 bis route de Lacourtenourst 31150 FENOUILLET, Tel : 05 61 82 08 20. Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, et le mémoire en réponse à cet avis du constructeur seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées notamment par courrier à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Elles seront consultables : sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête, sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société Prémambules SAS : https://www.registre-dematerialise.fr/2009 Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquête. Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé au mairie de PUY-DU-LAC, La Jarrie 17380 PUY DU LAC, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 09h30 à 12h30 ; mardi de 16h00 à 18h00 ; mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ; fermé le jeudi. En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de PUY-DU-LAC, siège de l'enquête, La Jarrie 17380 PUY DU LAC, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté. Monsieur Jean-Pierre BORDRON, retraité ingénieur divisionnaire travaux publics Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de PUY-DU-LAC, dans les conditions suivantes : - Mercredi 16 septembre 2020 de 09h00 à 12h00 - Jeudi 17 septembre 2020 de 16h00 à 18h00 - Lundi 28 septembre 2020 de 09h00 à 12h00 - Vendredi 2 octobre 2020 de 17h00 à 20h00 - Samedi 10 octobre 2020 de 09h00 à 12h00 - Mercredi 14 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur. A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERGIE DU MIGNON. La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de PUY-DU-LAC PARC EOLIEN PUY LAQUOIS NORD

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du PARC EOLIEN PUY LAQUOIS NORD et deux postes de livraison sur la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, déposée par la Société ENERGIE DU MIGNON. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERGIE DU MIGNON, dont le siège se situe au 32, 36 rue de Sallauts 49100 ANJOU, tel : 05 49 02 02 02. Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, et le mémoire en réponse à cet avis du constructeur seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées notamment par courrier à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Elles seront consultables : sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête, sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société Prémambules SAS : https://www.registre-dematerialise.fr/2034 Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquête. Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé au mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, 11 rue du Stade 17330 DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et mercredi de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00. En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, siège de l'enquête, 11 rue du Stade 17330 DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté. Monsieur Pierre GUILLON, Directeur Administratif et Financier en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, dans les conditions suivantes : - Lundi 14 septembre 2020 de 09h00 à 12h00 - Vendredi 25 septembre 2020 de 09h00 à 12h00 - Vendredi 2 octobre 2020 09h00 à 12h00 - Lundi 5 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 - Mercredi 7 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 - Mercredi 14 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur. A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERGIE DU MIGNON. La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

1817001

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de PUY-DU-LAC PARC EOLIEN PUY LAQUOIS SUD

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du PARC EOLIEN PUY LAQUOIS SUD sur la commune de PUY-DU-LAC, déposée par la Société SARL CHAMPS ECHEVERIA. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : Société SARL CHAMPS ECHEVERIA, dont le siège se situe au 3 bis route de Lacourtenourst 31150 FENOUILLET, Tel : 05 61 82 08 20. Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, et le mémoire en réponse à cet avis du pétitionnaire seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées notamment par courrier à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Elles seront consultables : sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête, sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société Prémambules SAS : https://www.registre-dematerialise.fr/2024 Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquête. Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de PUY-DU-LAC, La Jarrie 17380 PUY DU LAC, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 09h30 à 12h30 ; mardi de 16h00 à 18h00 ; mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ; fermé le jeudi. En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de PUY-DU-LAC, siège de l'enquête, La Jarrie 17380 PUY DU LAC, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté. Monsieur Jean-Pierre BORDRON, retraité ingénieur divisionnaire travaux publics Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de PUY-DU-LAC, dans les conditions suivantes : - Mercredi 16 septembre 2020 de 09h00 à 12h00 - Jeudi 17 septembre 2020 de 16h00 à 18h00 - Lundi 28 septembre 2020 de 09h00 à 12h00 - Vendredi 2 octobre 2020 de 17h00 à 20h00 - Samedi 10 octobre 2020 de 09h00 à 12h00 - Mercredi 14 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur. A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société SARL CHAMPS ECHEVERIA. La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de PUY-DU-LAC pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

1817003

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, déposée par la Société ENERGIE DU MIGNON. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERGIE DU MIGNON, dont le siège se situe au 32, 36 rue de Sallauts 49100 ANJOU, tel : 05 49 02 02 02. Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, et le mémoire en réponse à cet avis du constructeur seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées par courrier à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Elles seront consultables : sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête, sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société Prémambules SAS : https://www.registre-dematerialise.fr/2034 Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquête. Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé au mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, 11 rue du Stade 17330 DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et mercredi de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ; vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00. En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, siège de l'enquête, 11 rue du Stade 17330 DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté. Monsieur Pierre GUILLON, Directeur Administratif et Financier en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON, dans les conditions suivantes : - Lundi 14 septembre 2020 de 09h00 à 12h00 - Vendredi 25 septembre 2020 de 09h00 à 12h00 - Vendredi 2 octobre 2020 09h00 à 12h00 - Lundi 5 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 - Mercredi 7 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 - Mercredi 14 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur. A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERGIE DU MIGNON. La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de DOEUIL-SUR-LE-MIGNON pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Vanessa RUAULT**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME  
MARITIME / DRCTE / BAE  
Marie-Christine BEGUE**

Date et heure d'envoi : 17/09/2020 09:26:34

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72301660**

## ANNULE ET REMPLACE

# ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D ENQUETE PUBLIQUE 2EME AVIS  
SARL CHAMPS ECHEVERIA  
PARC EOLIEN PUY LAQUOIS SUD**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**SUD-OUEST**

**CHARENTE MARITIME**

**L'HEBDO DE LA CHARENTE MARITIM**

**CHARENTE MARITIME**

Le 18/09/2020 *OK*

Le 17/09/2020 *OK*

Olivier COLIN

Directeur

217035
PME FINANCIERE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 230 120 euros

17200 ROYAN
829.879.380 RCS SAINTES

L'Assemblée Générale Extraordinaire
réunie le 14 juillet 2020 a décidé d'étendre
l'objet social aux activités de « Location de
biens immobiliers nus ou meublés;

POUR AVIS
Le Président

217036

S.F.F. CONSEILS ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
FORESTIAS
DUBOIS - PÉVERIÉ



Suivant AGE du 01.07.2020 de la société
« S.F.F. FULL PARTS » SAS au capital de
8.500 € dont le siège social est à SAINTES

217024

SCI GJ2D
SAS au capital de 2000 euros
Siège social : 1 rue de Tenoroff Traversonne
86180 VOUILLE

Aux termes d'une délibération en date
du 18 mai 2020, l'Assemblée Générale
Extraordinaire a décidé de transférer le
siège social de ce jour à SAINTES (17100)

Pour avis,

217017

CR2
SARL au capital de 1000 €
Siège social :
5 Rue Julia et Maurice Marcou
17700 SURGERES

Par décision des associés du
11/08/2020, il a été décidé de nommer
Mme Renault Christelle demeurant 5 Rue
Julia et Maurice Marcou 17700 SURGERES

217038

LE DOLMEN
POURPRE
SAS au capital de 10000 €
Siège social : 235 rue Lesson
17300 ROCHEFORT

Par décision de l'Assemblée Générale
Extraordinaire du 14/08/2020, il a été décidé
de transférer le siège social au 34 rue
Docteur Paul Paillet 17500 ROCHEFORT

217021

SCI GAIA
SCI au capital de 49.000 €
Siège social : CHIZ NOLET,
17210 Montleul-la-Garde
518 280 102 RCS de Saintes

L'AGE du 14/08/2020 a décidé
d'étendre l'objet social de la société à et
la vente à titre exceptionnel de tout bien
meuble et immobilier pouvant appartenir
à ladite société.

Modification au RCS de Saintes.

217001

SCI DZINYO
SCI au capital de 2000€
Siège social: 12 rue Bastion de l'Evangile
17000 La Rochelle
808997324 RCS La Rochelle.

Le 18/07/20 les associés ont décidé de
transférer le siège social au 14 av du Général
Leclerc 17000 La Rochelle à compter
du 18/07/20.

Mention au RCS de La Rochelle.

SUCCESSIONS VACANTES

INV SUCCESS REG PASSIF

2417023

La Directrice régionale des Finances
publiques de la Gironde, 24 rue F.
de Sourdis, B3908 33080 Bordeaux
cède, curatrice de la succession de Mme
RIGOURD veuve LE MARHOLLEC
Etienne décédée le 19/03/2018 à Saint-
Jean-d'Angély (17) à établir inventaire, le
projet de règlement de passif et le compte
rendu de la succession qui sera adressé
ultérieurement au J. Réf. 0338045909.

DISSOLUTIONS

317007

BAUDRY Marina
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 rue de la Motte Grenet
17890 ANGOULINS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du
1er avril 2020, l'associée unique, après
avoir entendu le rapport du liquidateur,
a approuvé le compte définitif de liquidation,
déchargé Marina BAUDRY, demeurant
6 Rue de la Motte Grenet 17890
ANGOULINS, de son mandat de liquidateur,
lui a donné quitus de sa gestion et a
prononcé la clôture de la liquidation au 30
septembre 2019.

Les comptes de liquidation sont déposés
au greffe du Tribunal de commerce de
LA ROCHELLE, en annexe au Registre de
commerce et des sociétés et la Société
sera radiée dudit registre.

Pour avis

317018

SARL RELAX FORME
MARENNES
En liquidation au capital de 10 000 €
Siège social : Rue du Jeu de Paume
ZA Fief de Feusse
17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE
RCS de LA ROCHELLE 823 514 062

L'assemblée générale ordinaire du
22/08/2020 a approuvé les comptes de
liquidation, déchargé le liquidateur de son
mandat, lui a donné quitus de sa gestion
et a constaté la clôture des opérations de
liquidation à compter du 30/04/2020.

Les comptes de la liquidation seront déposés
au greffe du Tribunal de commerce de
LA ROCHELLE.

Stephane OLIVIER

317004

SARL au capital de 1020€
Siège social :
4 Impasse de la Tour de Biraço,
17350 Grandjean,
RCS 848472635 Saintes.

Le 30/08/2020, l'AGE a décidé la
dissolution anticipée de la société à compter
du 30/08/2020. Alain Dalañçon, 7 rue St
André 17470 Charbonnières, a été nommé
liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au
domicile personnel du liquidateur,
Modification au RCS de Saintes.

FONDS DE COMMERCE

717032

CESSION DE FONDS
COMMERCES
Suivant acte reçu par Maître Christophe
CAZENAVE, Notaire Associé de la Société
par Actions Simplifiée dénommée « Les
Notaires de la Branche » Titulaire d'un
Office Notarial à NIORT (Deux-Sèvres),
25 Avenue Bujault, 055189405, le 3 août
2020, enregistré au SPFE NIORT 1, le
7 août 2020 volume 2020N numéro 694, a
été créé un fonds de commerce par
cession, contre sous le nom de
société par actions simplifiée à associé
unique ou société par actions simplifiée
unipersonnelle au capital de 1.000,00 EUR,
dont le siège est à MARANS (17230), 34
rue Gambetta, identifiée au SIREN sous
le numéro 888191061 et immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés de
LA ROCHELLE Désignation du fonds :
fonds de commerce de culture sis à
MARANS (17230) 34 rue Gambetta, lui
a été créé un fonds de commerce par
cession, contre sous le nom de
société par actions simplifiée à associé
unique ou société par actions simplifiée
unipersonnelle au capital de 1.000,00 EUR,
dont le siège est à MARANS (17230), 34
rue Gambetta, identifiée au SIREN sous
le numéro 888191061 et immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés de
LA ROCHELLE.

La cessionnaire est propriétaire du
fonds vendu à compter du jour de la
signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er
août 2020.
La cession est consentie et acceptée
moyennant le prix principal de DIX MILLE
EUROS (10 000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour HUIT
MILLE EUROS (8 000,00 EUR),
- au matériel pour DEUX MILLE EUROS
(2 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront
reçues en la forme légale dans les dix jours
de la date de ce présent avis de
publication en date des insertions
prévues par la loi, au siège de la société
au domicile à été élu à cet effet.

Pour insertion

Le Notaire,

717008

Aux termes d'un acte SSP en date du
01/07/2020, enregistré au SERVICE DE LA
PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGIS-
TREMENT LA ROCHELLE 11e 03/09/2020,
Dossier 2020 0030676, Référence
1704P01 2020 A 01689,

La société ANVIPONT, SARL, au capital de
6 000 €, La Matellerie 17250 PONT-
L'ABBE-D'ARNOULT, 834 173 254 RCS
SAINTES.

Le Fonds de Commerce de distribution
de produits alimentaires de grande
consommation du de produits d'entretien,
ménagers, ainsi que toutes activités
accessoirs exploités à PONT-L'ABBE
D'ARNOULT (17250), 4 Chemin Vert, La
Matellerie, sous l'enseigne LEADER
PRICE.

Moyennant le prix principal de 800 000 €
s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour :
358 700 €
- aux éléments corporels pour : 241 300 €
L'entrée en jouissance a été fixée au
01/07/2020.

Les oppositions s'il y a lieu devront
être faites à peine de forclusion dans les
dix jours de la dernière en date des
insertions au Cabinet LEGI-PHIERE
AVOCATS, représenté par Maître Olivier
LOPEZ, 7 Cours du Maréchal Leclerc
17010 SAINTES.

REGIMES MATRIMONIAUX

817038

INSERTION - CHANGEMENT
DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Pierre-
Marie BODIN, Notaire Associé de la
Société d'Avocats Professionnelle « Pierre-Mé-
dame et Pierre BATIGNY, Notaires
associés », Titulaire d'un Office Notarial à
ARS EN RE (Charente-Maritime), 4 Route
de Saint-Clement, CPEPCEN 17009, le 13
août 2020, a été reçu le changement de
régime matrimonial portant adoption de la
communauté universelle par :

Monsieur Gontran Louis Théophile
GOURDON, Educateur, demeurant à LA
COUARDE SUR MER (17870) 61 Grande
Rue, et Madame Danièle Suzanne VIL-
LARD, Agent Administratif, son épouse,
demeurant à LA COUARDE SUR MER
(17670) 10 Rue des Ragotteries.

Monsieur est né à LA ROCHELLE
(17000) le 23 novembre 1961.
Madame est née à CORBEIL-ES-
SONNES (91100) le 3 août 1965.
Mariés à la mairie de LA COUARDE
SUR MER (17) le 25 avril 1987 sous
le régime de la communauté d'acquêts à
défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet
de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation
fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce
changement, s'il y a lieu, seront reçues
dans les trois mois de la présente inser-
tion, en l'office notarial où domicile a été
élu à cet effet.

Pour insertion

Le Notaire,

L'HEBDO
Courtier
7 rue Paul-Bert - BP 67 - 17700 SURGERES
Tél. 05 61 19 43 05 - Fax. 05 61 94 30 39
mail: redaction@hebdot.com
Journal hebdomadaire d'informations
régionales édité par
SARL L'Unionisme de Presse
Siège social: 29, avenue du Général Leclerc
17400 Saint-Jean-d'Angély
Directeur de la publication
Vincent David
Directrice générale
Valérie Bourbette Del Piero
Rédacteur en chef adjointe
Carine Fernandez
Journalistes
Amaury Legrand, Clément Vidal
Employé de presse
Marie-Bénédicté Roy
Employé de fabrication
Emilien Dubert
Attachée commerciale
Christine Taverno
N° de Commission paritaire:
1222/2019/02 - ISSN 2081-4884
Direction: Charente Libre,
27, rue de la République,
17100 Saint-Jean-d'Angély
Ce journal a été imprimé sur du papier
écologique en France, Europe à plus de 60%
de fibres recyclées, certifié FSC® C0019-
FSC® C0019-0105. Émission de GES: 17,3 g CO2
eq par exemplaire (données 2016).

ENQUÊTES PUBLIQUES

1817005

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet d'un parc éolien sur la commune
de PUY-DU-LAC
PARC EOLIEN PUY LAQUIOS NORD

Il sera procédé de lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus,
soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'au-
torisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de
l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre
aérogénérateurs et deux postes de livraison du PARC EOLIEN PUY LAQUIOS NORD
sur la commune de PUY-DU-LAC, déposée par la Société SARL CHAMPS FRESIA.
Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du pro-
jet à l'adresse suivante : Société SARL CHAMPS-FRESIA, dont le siège se situe au
3 bis route de Lacourtebourt 31150 FENDOUILLÉ, Tel : 05 61 82 98 20.
Les Informations relatives à l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.
gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier,
comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administra-
tive compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis du
responsable sont consultables sur ce même site durant l'enquête publique.
Les observations pourront être adressées notamment par courriel à l'adresse sui-
vante : pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr.
Elles seront consultées :

- sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la
disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

- sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société
Préambules SAS : https://www.registre-dematerialise.fr/2020
Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui
constituent le dossier d'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la pré-
fecture, 36 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, où il pourra
être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de PUY-DU-LAC, La Jarrie
17380 PUY DU LAC, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture
au public le lundi et vendredi de 09h30 à 12h30 ; mardi de 15h00 à 18h00 ;
mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; fermé le jeudi.

Le dossier sera consultable sur le registre ouvert à cet
effet au domicile du responsable de l'enquête, le 17380 PUY DU LAC, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au
registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le re-
gistre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document
annexé au présent arrêté.

Monsieur Jean-Pierre BORDRON, Retraité Ingénieur divisionnaire travaux publics
Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses
observations orales ou écrites, en mairie de PUY-DU-LAC, dans les conditions sui-
vantes :

- Mercredi 16 septembre 2020 de 09h00 à 12h00
• Mardi 22 septembre 2020 de 15h00 à 18h00
• Lundi 28 septembre 2020 de 09h00 à 12h00
• Vendredi 2 octobre 2020 de 17h00 à 20h00
• Samedi 10 octobre 2020 de 09h00 à 12h00
• Mercredi 14 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être
observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur
le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.
Il remetra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de
l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue
à l'article L. 123-16 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation
environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environ-
nement présentée par la Société SARL CHAMPS FRESIA.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la
disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environne-
ment) et en mairie de PUY-DU-LAC pendant un an et pourra être obtenue sur simple
demande adressée au Préfet.

1817006

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet d'un parc éolien sur la commune
de PUY-DU-LAC
PARC EOLIEN PUY LAQUIOS SUD

Il sera procédé de lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus,
soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'au-
torisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de
l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre
aérogénérateurs et deux postes de livraison du PARC EOLIEN PUY LAQUIOS SUD sur
la commune de PUY-DU-LAC, déposée par la Société SARL CHAMPS ECHEVERIA.
Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du pro-
jet à l'adresse suivante : Société SARL CHAMPS ECHEVERIA, dont le siège se situe
au 3 bis route de Lacourtebourt 31150 FENDOUILLÉ, Tel : 05 61 82 98 20.
Les Informations relatives à l'Etat en Charente-Maritime (www.charente-maritime.
gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier,
comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administra-
tive compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis du
responsable sont consultables sur ce même site durant l'enquête publique.
Les observations pourront être adressées notamment par courriel à l'adresse sui-
vante : pref-envir-pre17@charente-maritime.gouv.fr.
Elles seront consultées :

- sur le site Internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la
disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

- sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société
Préambules SAS : https://www.registre-dematerialise.fr/2020
Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui
constituent le dossier d'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la pré-
fecture, 36 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'Environnement, où il pourra
être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de PUY-DU-LAC, La Jarrie
17380 PUY DU LAC, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture
au public le lundi et vendredi de 09h30 à 12h30 ; mardi de 15h00 à 18h00 ;
mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; fermé le jeudi.

Le dossier sera consultable sur le registre ouvert à cet
effet au domicile du responsable de l'enquête, le 17380 PUY DU LAC, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au
registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le re-
gistre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document
annexé au présent arrêté.

Monsieur Jean-Pierre BORDRON, Retraité Ingénieur divisionnaire travaux publics
Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses
observations orales ou écrites, en mairie de PUY-DU-LAC, dans les conditions sui-
vantes :

- Mercredi 16 septembre 2020 de 09h00 à 12h00
• Mardi 22 septembre 2020 de 15h00 à 18h00
• Lundi 28 septembre 2020 de 09h00 à 12h00
• Vendredi 2 octobre 2020 de 17h00 à 20h00
• Samedi 10 octobre 2020 de 09h00 à 12h00
• Mercredi 14 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être
observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur
le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.
Il remetra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de
l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue
à l'article L. 123-16 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation
environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environ-
nement présentée par la Société SARL CHAMPS ECHEVERIA.



**Avis administratifs et judiciaires**

**Enquêtes publiques**

Communauté de Communes Castillon-Pujols



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet de système collectif de collecte et de traitement des effluents vinicoles pour la CUMA vitivinicole de l'engranne et le GIE Chantemerle

Par arrêté n°AR-2020-02 en date du 24 juillet 2020, le président de la Communauté de communes Castillon-Pujols a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Rauzan pour pouvoir permettre la réalisation du projet « de système collectif de collecte et de traitement des effluents vinicoles pour la CUMA vitivinicole de l'engranne et le GIE Chantemerle ».

À cet effet, M. Rémi BAUDINET a été désigné comme commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête se déroulera au siège de la mairie de Rauzan, 2, place du Champ-de-Folre 33420 Rauzan, du mercredi 26 août 2020 9 h jusqu'au vendredi 26 septembre inclus 16 h 30. Soit une durée de 31 jours consécutifs.

Aux jours et heures habituels d'ouverture : Lundi à jeudi : de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 heures  
Vendredi : de 9 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 - Samedi : 9 h à 12 heures.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et sur le site Internet de la Communauté de Communes Castillon-Pujols à l'adresse suivante : <https://www.castillonpujols.fr/> et de la commune de Rauzan à l'adresse suivante : <https://www.rauzan.na/>

Le dossier comprend le rapport des incidences environnementales et une évaluation environnementale. Un avis de l'autorité environnementale a été formé et accompagne le dossier. Il est également consultable sur l'adresse Internet de la MRAE à l'adresse suivante : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/>

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie de Rauzan :  
Mercredi 26 août de 9 h à 12 h 30  
Mercredi 2 septembre de 9 h à 12 h 30  
Mercredi 9 septembre de 9 h à 12 h 30  
Mercredi 16 septembre de 9 h à 12 h 30  
Vendredi 25 septembre de 13 h 30 à 16 h 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la mairie de Rauzan ou reçues au siège de la Communauté de Communes et dans la mairie de Rauzan par voie postale.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site Internet de l'enquête publique.  
À l'issue de l'enquête, le président pourra prendre une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le président de la Communauté de communes Castillon-Pujols,  
Gérard GESAR.

Préfecture de la Charente-Maritime

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Projet d'un parc éolien sur la commune de Puy-du-Lac  
Parc éolien puy-laquois sud

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du parc éolien puy-laquois sud sur la commune de Puy-du-Lac, déposée par la société SARL Champs Echeveria.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : société SARL CHAMPS ECHEVERIA, dont le siège se situe au 3 bis, route de Lacourtescur, 31150 Fenouillet, tél. 05 61 82 08 20.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) ; rubrique Publications, sous-rubrique Consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis du pétitionnaire seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées notamment par courriel à l'adresse suivante : [pref-envi-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envi-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête ; sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société Préambules SAS : <https://www.registre-dematerialise.fr/2024>

Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Puy-du-Lac, La Jarrie 17360 Puy-du-Lac, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 ; mardi de 15 h à 18 heures ; mercredi de 9 h à 12 heures et de 14 h à 16 heures ; fermé le jeudi.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de Puy-du-Lac, siège de l'enquête, La Jarrie, 17360 Puy-du-Lac, à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté.

M. Jean-Pierre BORDRON, retraité ingénieur divisionnaire travaux publics État, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de Puy-du-Lac, dans les conditions suivantes :

Mercredi 16 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.  
Mardi 22 septembre 2020 de 15 h à 18 heures.  
Lundi 28 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.  
Vendredi 2 octobre 2020 de 17 h à 20 heures.  
Samedi 10 octobre 2020 de 9 h à 12 heures.  
Mercredi 14 octobre 2020 de 14 h à 17 heures.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire-enquêteur.

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société SARL CHAMPS ECHEVERIA.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de Puy-du-Lac pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

Préfecture de la Charente-Maritime

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Projet d'un parc éolien sur la commune de Puy-du-Lac  
Parc éolien puy-laquois nord

Il sera procédé du lundi 14 septembre 2020 au mercredi 14 octobre 2020 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique préalable et relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de quatre aérogénérateurs et deux postes de livraison du Parc éolien puy-laquois nord sur la commune de Puy-du-Lac, déposée par la Société SARL CHAMPS FREESIA.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : Société SARL CHAMPS FREESIA, dont le siège se situe au 3 bis route de Lacourtescur 31150 Fenouillet, Tél. 05 61 82 08 20.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique publications, sous-rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis du pétitionnaire seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées notamment par courriel à l'adresse suivante : [pref-envi-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envi-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables :  
- sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête ;  
- sur le site Internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société Préambules SAS : <https://www.registre-dematerialise.fr/2009>

Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Puy-du-Lac, La Jarrie 17360 Puy-du-Lac, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 ; mardi de 15 h à 18 h ; mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ; fermé le jeudi.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de Puy-du-Lac, siège de l'enquête, La Jarrie 17360 Puy-du-Lac, à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

La consultation des documents en mairie et le dépôt d'observations sur le registre devront s'opérer selon les règles sanitaires décrites dans le document annexé au présent arrêté.

M. Jean-Pierre BORDRON, retraité ingénieur divisionnaire travaux publics État, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de Puy-du-Lac, dans les conditions suivantes :

• Mercredi 16 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.  
• Mardi 22 septembre 2020 de 15 h à 18 heures.  
• Lundi 28 septembre 2020 de 9 h à 12 heures.  
• Vendredi 2 octobre 2020 de 17 h à 20 heures.  
• Samedi 10 octobre 2020 de 9 h à 12 heures.  
• Mercredi 14 octobre 2020 de 14 h à 17 heures.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire-enquêteur.

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société SARL CHAMPS FREESIA.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de Puy-du-Lac pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

Direction départementale des Territoires et de la Mer  
Service des procédures environnementales



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires au niveau du canal de ceinture sud du Petit Marais de Blaye sur les communes d'Anglade, Saint-Androny, Fours et Saint-Genès-de-Blaye

Une enquête publique est prescrite du lundi 24 août 2020 au jeudi 24 septembre 2020 incluse afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour les travaux d'enlèvement d'alluvions excédentaires au niveau du canal de ceinture sud du Petit Marais de Blaye sur les communes d'Anglade, Saint-Androny, Fours et Saint-Genès-de-Blaye.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le responsable du projet est la Communauté de communes de l'Estuaire, 38, avenue de la République, 33820 Braud-et-Saint-Louis. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Guérid GABRIEL, tél. 05 57 42 61 99.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les mairies d'Anglade, Saint-Androny, Fours et Saint-Genès-de-Blaye aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être déposées directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies d'Anglade, Saint-Androny, Fours et Saint-Genès-de-Blaye.

Le public pourra également transmettre ses observations à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spd@girondedepartement.gouv.fr](mailto:ddtm-spd@girondedepartement.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Gironde.

Le dossier sera consultable sur le site Internet des services de l'État en Gironde [www.girondedepartement.gouv.fr](http://www.girondedepartement.gouv.fr) rubriques « Publications, publications légales, enquêtes-publiques 2020 ».

Les personnes qui le souhaitent pourront transmettre leurs observations à l'attention du commissaire-enquêteur à la mairie d'Anglade, mairie, 1, place des Platanes, 33390 Anglade, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry à Bordeaux.

M. Gérard BESSIER, architecte retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

Lundi 24 août 2020 de 15 h à 17 heures, mairie de Anglade ;  
mardi 25 août 2020 de 14 h à 16 heures, mairie de Fours ;  
mardi 22 septembre 2020 de 10 h à 12 heures, mairie de Saint-Androny ;  
jeudi 24 septembre 2020 de 10 h à 12 heures, mairie de Saint-Genès-de-Blaye.

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les mairies d'Anglade, Saint-Androny, Fours et Saint-Genès-de-Blaye, à la Direction départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites Internet des services de l'État de la Gironde [www.girondedepartement.gouv.fr/Publications/PublicationsLégales](http://www.girondedepartement.gouv.fr/Publications/PublicationsLégales)

La préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.



Sud Ouest légales

**Publiez votre annonce légale**

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé



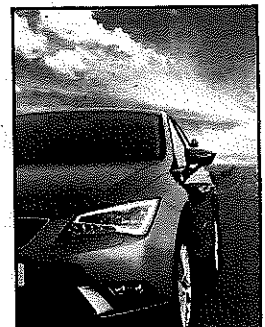
**Les podcasts de la rédaction**



Découvrez nos programmes audio



Rendez-vous sur [sudouest.fr](http://sudouest.fr)



**Sud Ouest auto-moto**

Les nouveautés au banc d'essai chaque vendredi dans votre journal et sur [sudouest.fr/sport/auto-moto/](http://sudouest.fr/sport/auto-moto/)





De la part de : **Vanessa RUAULT**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME  
MARITIME / DRCTE / BAE  
Marie-Christine BEGUE**

Date et heure d'envoi : 17/07/2020 17:38:37

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72301080**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'un parc éolien sur la commune  
de PUY-DU-LAC  
SARL CHAMPS ECHEVERIA**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**SUD-OUEST**

**CHARENTE MARITIME**

Le 27/08/2020 *OK*

**L'HEBDO DE LA CHARENTE MARITIM**

**CHARENTE MARITIME**

Le 27/08/2020 *OK*

Olivier COLIN

Directeur